

Quand les taux d'intérêt remonteront... : les banques centrales ne pourront pas éternellement faire tourner la planche à billets

Autor(en): **Ghelfi, Jean-Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2013)**

Heft 2012

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1014171>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

correction des tarifs notariaux dans les cantons de Genève, Vaud, Valais, Jura et Berne. Pour l'Arc lémanique, la forte hausse des prix sur le marché immobilier constitue une raison de plus pour réduire les barèmes».

Les recommandations n'exercent donc qu'une pression toute relative. Seule une modification du Code des obligations sur la reconnaissance réciproque des actes authentiques

contraindrait, par effet de concurrence, à modérer les tarifs des notaires. Reste à savoir si les rabais obtenus lors d'une transaction par les propriétaires seraient répercutés, jusqu'au bout de la chaîne, sur les locataires.

Quand les taux d'intérêt remonteront...

Les banques centrales ne pourront pas éternellement faire tourner la planche à billets

Jean-Pierre Ghelfi - 25 octobre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24554>

Le loyer de l'argent n'a jamais été aussi bas dans les temps modernes. Les pouvoirs publics empruntent à long terme à des taux d'intérêt à peine supérieurs à 1%. Le taux moyen de la dette du canton de Neuchâtel, par exemple, a pu ainsi être ramené à 2,4% en 2012 (2,6% l'année précédente).

Cette situation tout à fait exceptionnelle permet aux collectivités publiques, depuis quelques années, de réduire leurs charges financières. Mais que se passerait-il si cette tendance s'inversait et les taux revenaient à des niveaux, sinon normaux du moins plus habituels, de 4% voire davantage?

La question ne se pose pas (encore) dans l'immédiat. Les banques centrales continuent d'inonder les marchés avec de l'argent très bon marché. A la suite de la crise financière de 2008-2009, elles ont mis en place des politiques monétaires

«non orthodoxes» pour éviter aux économies de plonger dans les affres de la crise – ce qu'elles n'avaient pas fait dans les années 30. La conjoncture restant anémique et le chômage très élevé dans la plupart des pays développés, les banques centrales ne sont vraisemblablement pas prêtes à changer leur fusil d'épaule.

Rétropédalage

Mais pour combien de temps encore? Ce printemps, Ben Bernanke, le président de la banque centrale américaine (la Fed), avait laissé entendre que la politique de l'argent abondant et bon marché pourrait être progressivement abandonnée en 2014. Les marchés n'avaient pas tardé à réagir et les taux d'intérêt étaient rapidement remontés. Les membres de la Fed ont aussitôt rétro-pédalé et confirmé que le sevrage des marchés était loin d'être immédiat, car la croissance de l'économie restait faible et le

niveau du chômage trop important. N'empêche, ce coup de semonce laisse prévoir la fin de la récréation.

Les banques centrales ayant abondamment fait marcher la planche à billets, les marchés financiers ont été inondés de liquidités. A l'échelle du monde, celles-ci seraient passées de 4'000 milliards de dollars en 2003 à plus de 16'000 milliards aujourd'hui. Et ce n'est pas fini. Certes, ces liquidités permettent aux Etats de couvrir par l'emprunt les déficits de leurs comptes publics. Mais elles alimentent aussi des [bulles spéculatives](#) qui pourraient soudainement se dégonfler.

Les dettes publiques des pays développés excèdent désormais largement les 30'000 milliards de dollars, dont une petite moitié pour les Etats-Unis et près d'un tiers pour le Japon. En admettant un taux d'intérêt moyen (faible) de 2%, cela signifie que le service financier

de cette somme s'élève au bas mot à 600 milliards de dollars par année – ce qui représente vraiment beaucoup d'argent!

Baisse constante

En Suisse, selon la dernière brochure de l'Office fédéral de la statistique relative aux [finances publiques 2010](#), la dette publique de la Confédération, des cantons et des communes atteignait environ 200 milliards de francs. Cette dette, contrairement à celle des autres pays développés qui est en nette augmentation, est chez nous en baisse constante depuis plusieurs années. La charge financière se montait à 7,2 milliards de francs en 2006 et à 5,5 milliards en 2010 (en diminution de 1,7 milliard en 5 ans ou 24%). On peut en

déduire un taux d'intérêt moyen de 2,75%. A relever au passage que l'endettement helvétique se monte à 36% du PIB, alors que le traité de Maastricht fixe un plafond à 60%. Quant à la quote-part de l'Etat, y compris les assurances sociales, autrement dit l'ensemble des prélèvements obligatoires exprimés en pourcentage du PIB, elle est aussi en recul: 34,4% en 2006 et 32,7% en 2010.

En revenant à la question des conséquences d'une hausse des taux d'intérêt sur les charges financières des collectivités publiques, on peut aisément calculer qu'une remontée d'un quart de pour-cent équivaut à une augmentation de 500 millions de francs. Bien sûr, une hausse des taux d'intérêt n'est pas prévisible en Suisse tant que la Banque

nationale tient son engagement de maintenir le plancher de l'euro à 1,20 franc. La BNS attendra très vraisemblablement que les taux remontent aux Etats-Unis et en Europe avant d'en faire autant ici. Il est aussi évident que ces futures hausses seront initialement presque indolores, car en quelque sorte délayées dans le stock de la dette.

Toutefois, l'indication de la direction dans laquelle nous irons semble assez claire. Et lorsque le mouvement de hausse des taux d'intérêt sera lancé, il est peu probable qu'il s'arrête avant d'avoir retrouvé des niveaux «normaux». Boucler des exercices comptables équilibrés, voire bénéficiaires, deviendra beaucoup plus ardu. Et comme gouverner, c'est prévoir...

Lutte contre la corruption à l'étranger: la Suisse fait des efforts

Toujours de nouvelles affaires, mais Transparency International salue la volonté politique d'agir

Federico Franchini - 24 octobre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24545>

Le 10 octobre dernier, le Tribunal pénal fédéral a [condamné](#) cinq hommes d'affaires tchèques à des peines de 36 à 52 mois de prison ainsi qu'à des jours-amende avec sursis. Jacques de Groote, citoyen belge et ancien administrateur du Fonds monétaire international, a écopé pour sa part d'une peine pécuniaire avec sursis. Tous étaient impliqués dans une

vaste affaire d'escroquerie dans le cadre de la privatisation de Mosteck Uhelna Spolecnost (MUS), une société minière tchèque.

Reconnus coupables de blanchiment aggravé et d'escroquerie ou de complicité d'escroquerie, les cinq hommes d'affaires tchèques, dont certains étaient des anciens administrateurs de MUS ou des

membres du Comité de surveillance, ont détourné des actifs de la société qu'ils étaient parvenus à contrôler presque totalement. Une partie de cet argent – plus d'un milliard de francs –, a été ensuite blanchi en Suisse et au Liechtenstein sur une centaine de comptes bancaires détenus par plus de 30 sociétés domiciliées dans des paradis fiscaux comme les Bahamas ou